

# **Reporters sans frontières au Sommet mondial sur la société de l'information**

@ Les 15 ennemis d'Internet

@ La gouvernance du réseau

@ Six recommandations pour garantir la liberté d'expression sur le Net

Tunis - 16 au 18 novembre 2005



[www.rsf.org](http://www.rsf.org)

Contact à Tunis :

- 00 216 22 43 61 93

- 00 33 (0)6 08 17 46 69



www.rsf.org

### Les 15 ennemis d'Internet et les pays à surveiller

**A** l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), Reporters sans frontières a dressé une liste des 15 «ennemis d'Internet» et pointé du doigt une dizaine de pays dont la politique en matière de Réseau est jugée préoccupante.

Les 15 ennemis d'Internet sont les pays les plus répressifs de la liberté d'expression en ligne : ils censurent les sites d'information indépendants et les publications d'opposition, surveillent le Net pour faire taire les voix dissidentes, harcèlent, intimident et parfois emprisonnent les internautes et les bloggers qui s'écartent de la ligne officielle.

Les «pays à surveiller» ont certes très peu en commun avec les «ennemis d'Internet». Rien de comparable, en effet, entre la situation d'un internaute chinois, qui risque la prison pour avoir évoqué la situation des droits de l'homme dans son pays sur un forum, et celle d'un internaute français ou américain. Il n'en reste pas moins que de nombreux pays habituellement respectueux des cyberlibertés semblent aujourd'hui enclins à trop contrôler la toile. Les objectifs sont multiples, et souvent louables - lutte contre le terrorisme, la pédophilie, la cybercriminalité, etc. -, mais ils justifient parfois des mesures dangereuses pour la liberté d'expression.

#### Les 15 ennemis d'Internet Par ordre alphabétique

##### Arabie saoudite

L'agence gouvernementale saoudienne chargée d'«assainir» le Web, l'Internet Service Unit (ISU), annonce fièrement qu'elle bloque près de 400 000 sites. Selon les termes de l'ISU, l'objectif du filtrage est de «préserver les citoyens de contenus offensants ou violant les principes de la religion islamique et les normes sociales». L'Arabie saoudite bloque essentiellement des sites à caractère sexuel, religieux - hormis les sites touchant à l'islam approuvés par le Royaume - et politiques. Cette censure touche régulièrement les outils de création et d'hébergement de blogs : Blogger.com a ainsi été rendu inaccessible pendant quelques jours en octobre 2005.

##### Bélarus

Le pouvoir, qui possède un monopole sur les télécoms du pays, n'hésite pas à bloquer l'accès aux sites d'opposition lorsqu'il le juge né-

cessaire, notamment en période électorale. Par ailleurs, le président Lukashenko tolère mal la critique, comme le montrent les mesures d'intimidation dont ont été victimes, en août 2005, de jeunes internautes qui diffusaient sur Internet des bandes dessinées satiriques.

##### Birmanie

Ce pays figure dans le peloton de tête des ennemis d'Internet. Sous de nombreux aspects, sa politique en matière de contrôle du Réseau est encore plus répressive que celle de la Chine. En Birmanie, où les coûts de connexion à domicile et le prix des ordinateurs sont prohibitifs, c'est sur les cybercafés que se concentre la surveillance de la junte militaire. Comme chez ses voisins vietnamiens et chinois, les sites d'opposition sont systématiquement bloqués dans le pays, et ce grâce à un système acheté à l'entreprise américaine Fortinet. Mais la Birmanie a ses petites particularités en matière de censure. Il y est par exemple impossible d'utiliser des webmails (ex : Yahoo ! ou Hotmail). Plus étonnant, tous les ordinateurs des cybercafés prennent automatiquement des captures d'écran, toutes les cinq minutes, afin de surveiller l'activité de leurs clients.

##### Chine

La Chine a été l'un des premiers Etats répressifs à comprendre qu'elle ne pourrait pas se passer d'Internet et qu'il lui faudrait donc parvenir à le maîtriser. C'est aussi l'un des rares pays à avoir réussi à aseptiser son Réseau, le purgeant de toute information critique, tout en le développant (la Chine compte aujourd'hui plus de 130 millions d'internautes). Quelle est la recette miracle de ce géant de la censure ? Un savant mélange de technologie de filtrage, de répression et de diplomatie. Enfin, si la Chine censure et surveille le Net avec efficacité, elle est également passée maître dans l'art d'intimider ses internautes, jouant avec succès la carte de l'autocensure. Avec 62 personnes emprisonnées pour des textes publiés sur Internet, la Chine est la plus grande prison du monde pour les cyberdissidents.

##### Corée du Nord

La Corée du nord est le pays le plus fermé du monde. Le gouvernement, qui exerce un pouvoir absolu sur les médias, refusait jusqu'en 2004 d'être connecté au Réseau. Seuls quelques milliers de privilégiés ont désormais accès à un Internet largement censuré. Une trentaine de sites faisant l'éloge du régime nord-coréen sont toutefois présents sur la Toile. Parmi eux, [www.uriminzokkiri.com](http://www.uriminzokkiri.com), qui propose photographies et panégyriques du grand leader Kim Jong il et son père Kim Il Sung.



www.rsf.org

# INTERNET SOUS SURVEILLANCE

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION [ Tunis - 16 au 18 novembre 2005 ]

## Cuba

On savait le gouvernement cubain expert en matière d'écoutes téléphoniques, on le découvre également performant en matière d'Internet. Le modèle chinois - développer Internet tout en le contrôlant - étant trop coûteux, Fidel Castro a choisi une méthode plus simple pour assurer son emprise sur ce média : il a tout simplement tenu à l'écart du Réseau la quasi-totalité de sa population. A Cuba, accéder au Net est un privilège auquel très peu ont droit et qui nécessite une autorisation expresse du Parti unique. Même si on parvient à se connecter à la Toile, le plus souvent de manière illégale, c'est de toute façon à un Internet ultra-censuré qu'on accède.

## Iran

Le ministère de l'Information se targue aujourd'hui de bloquer l'accès à des centaines de milliers de sites. Les mollahs s'attaquent en priorité aux contenus touchant de près ou de loin à la sexualité, mais ne tolèrent pas non plus les sites d'information indépendants. Téhéran détient le record du nombre de bloggers interpellés et emprisonnés : de l'automne 2004 à l'été 2005, près d'une vingtaine d'entre eux sont passés par la case prison. Mojtaba Saminejad, un blogger de 23 ans, est emprisonné depuis février 2005. Il a été condamné en juin à deux ans de prison pour insulte envers le Guide suprême.

## Libye

Avec près d'un million d'internautes, soit environ un sixième de la population, la Libye pourrait faire figure de modèle de développement d'Internet dans le monde arabe. Malheureusement, dans un pays qui ne tolère aucune presse indépendante, il eût été étonnant que le Web se développe sans entraves. Ainsi, les sites de dissidents libyens en exil sont systématiquement bloqués par les filtres mis en place par le pouvoir. Plus grave, les autorités s'attaquent désormais durement aux internautes dissidents. Elles ont notamment arrêté, en janvier 2005, un ancien libraire, Abdel Razak Al Mansouri, qui publiait des articles satiriques sur un site hébergé à Londres. Le cyberdissident a été condamné en octobre à 18 mois de prison, soi-disant pour « possession illégale d'une arme à feu ».

## Maldives

Les Maldives sont une destination de rêve pour les touristes et un véritable enfer pour les cyberdissidents. Le pouvoir du président Maumoon Abdul Gayoom, en place depuis plus de

25 ans, réprime très sévèrement la liberté d'expression. Plusieurs sites d'opposition sont filtrés et une personne, sur quatre arrêtées en 2002, est toujours derrière les barreaux pour avoir collaboré à un bulletin d'information diffusé par e-mail. Détail intéressant, c'est une société britannique, Cable and Wireless, qui gère le Réseau de l'archipel.

## Népal

Lorsqu'il s'est emparé du pouvoir, en février 2005, le premier réflexe du roi Gyanendra a été de couper l'accès à Internet dans tout le pays. Depuis lors, même si le Net a été débloqué, l'autocrate poursuit sa politique de contrôle des médias en ligne. La plupart des publications d'opposition, surtout celles qui sont considérées comme proches des rebelles maoïstes, ont été rendues inaccessibles dans le pays. Les bloggers traitant de sujets politiques ou de la situation des droits de l'homme travaillent sous la pression constante des autorités.

## Ouzbékistan

En mai 2001, le président Karimov déclarait lancer « l'ère d'Internet » dans son pays. Pourtant, si l'utilisation de la Toile se développe assez rapidement en Ouzbékistan, la censure progresse au même rythme. Les autorités, par l'intermédiaire des services de sécurité nationaux (NSS), requièrent régulièrement des fournisseurs d'accès le blocage temporaire des sites d'opposition. Depuis juin, certains cybercafés de la capitale ouzbèke affichent l'avertissement suivant : « 5 000 soms (4 euros) d'amende pour consultation de site pornographique, 10 000 soms (8 euros) pour consultation de site politique prohibé ».

## Syrie

L'arrivée au pouvoir de Bachar el-Assad, en 2000, avait fait naître des espoirs en matière de développement de la liberté d'expression. Espoirs déçus. Le pouvoir limite l'accès à Internet à une minorité de privilégiés. Il filtre la Toile et surveille très étroitement les communications électroniques. Un étudiant en journalisme kurde est actuellement sous les verrous pour avoir publié sur un site basé à l'étranger les photos d'une manifestation à Damas. Un autre, qui avait simplement transféré par e-mail une lettre d'information provenant de l'étranger, a été libéré en août 2005 après plus de deux ans passés en prison. Ces deux hommes ont été torturés.

## Tunisie

Le président Ben Ali, dont la famille dispose d'un monopole sur l'exploitation du Réseau, a mis en place un système très efficace de



www.rsf.org

# INTERNET SOUS SURVEILLANCE

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION [ Tunis - 16 au 18 novembre 2005 ]

censure d'Internet. Toutes les publications de l'opposition sont bloquées, de même que de nombreux sites d'information. Les autorités cherchent par ailleurs à dissuader les internautes d'utiliser des webmails, plus difficiles à surveiller que les comptes mails classiques (par Outlook, etc.). Quant au site de Reporters sans frontières, inutile de le chercher sur le Web tunisien. Enfin, le pouvoir emprisonne les internautes qui s'élèvent contre lui. En avril 2005, l'avocat démocrate Mohammed Abbou a ainsi été condamné à trois ans et demi de prison pour avoir critiqué le Président sur un site Internet. Néanmoins, la Tunisie reçoit les louanges de la communauté internationale pour sa gestion d'Internet. C'est en effet ce pays qui a été désigné par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour accueillir le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en novembre 2005.

## Turkménistan

Aucune presse indépendante n'existe au pays du président Separmourad Nyazov, autocrate mégalomane aux méthodes staliniennes. À l'instar de Cuba ou de la Corée du Nord, les autorités ont opté pour une solution radicale en matière d'Internet : écarter presque complètement les citoyens du Réseau. Au Turkménistan, il n'est pas autorisé de se connecter à la Toile depuis son domicile. Il n'existe pas non plus de cybercafés. L'Internet n'est présent que dans certaines entreprises ou dans des organisations internationales, ce qui explique le nombre extrêmement réduit d'internautes dans le pays. En outre, même lorsqu'ils parviennent à se connecter, c'est à un Web censuré qu'accèdent les Turkmènes.

## Viêt-nam

En matière de contrôle du Réseau, le Viêt-nam suit très scrupuleusement l'exemple chinois. Toutefois, bien qu'encore plus rigide d'un point de vue idéologique, il ne dispose pas des capacités économiques et technologiques de son voisin. Le pays s'est doté d'une cyberpolice, qui filtre les contenus «subversifs» sur la Toile et surveille les cybercafés. S'il existe toutefois un domaine dans lequel ce pays n'est pas à la traîne, c'est bien la répression envers les cyberdissidents et les bloggers. Trois d'entre eux sont détenus depuis plus de trois ans pour avoir osé s'exprimer en faveur de la démocratie sur Internet.

## Les pays à surveiller Par ordre alphabétique

### Bahreïn

Mis à part les sites pornographiques, Bahreïn censure très peu Internet. Malheureusement, ce pays s'est engagé dans un processus de régulation du Réseau qui accouche de normes dangereuses pour la liberté d'expression. En avril 2004, le gouvernement a notamment annoncé que toutes les publications en ligne, y compris les forums et les weblogs, devraient désormais s'inscrire sur les registres officiels. Devant le tollé provoqué par cette décision, les autorités ont décidé d'en suspendre l'application, mais ce texte réglementaire reste néanmoins applicable. En mars 2005, les autorités ont eu la main un peu lourde sur trois responsables d'un forum de discussion, qui ont passé près de deux semaines en détention pour des propos jugés «diffamatoires» envers le roi.

### Corée du Sud

La Corée du Sud, qui arrive au quatrième rang mondial en terme de taux de pénétration d'Internet, filtre le Net de manière excessive. Elle bloque principalement des sites pornographiques, mais également des publications «portant atteinte à l'ordre public» et notamment les sites favorables au régime nord-coréen. Le gouvernement, très attentif aux opinions politiques exprimées sur la Toile, sanctionne par ailleurs les internautes qui dépassent les bornes. En 2004, deux internautes ont été détenus brièvement, puis condamnés à des amendes, pour avoir fait circuler sur le Net des images ridiculisant des membres de l'opposition.

### Egypte

Le gouvernement a pris, depuis 2001, des mesures pour contrôler les informations transitant sur le Net. Même si la Toile est peu censurée, certains propos trop critiques ne sont pas les bienvenus dans le cyberspace égyptien. Devant l'essor des blogs, l'Etat semble encore hésitant, plus habitué à faire pression sur les médias traditionnels. Pour la première fois dans le pays, un blogger a été arrêté, fin octobre 2005, pour des propos tenus sur son blog.

### Etats-Unis

La position des Etats-Unis en matière d'Internet est d'autant plus importante que ce pays est pionnier dans le domaine. Or, la législation de ce pays en matière d'interception des communications électroniques ne met pas en place des garde-fous suffisant pour garantir les droits des internautes. De même, lorsque des entreprises comme Yahoo !, Cisco System ou Microsoft, qui sont les leaders du marché In-



www.rsf.org

# INTERNET SOUS SURVEILLANCE

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION [ Tunis - 16 au 18 novembre 2005 ]

ternet, acceptent de collaborer avec les services de censure chinois, c'est toute la crédibilité de ce pays en matière de liberté d'expression qui semble remise en question. Les Etats-unis, berceau du first amendment, de l'Internet et des blogs, se doivent d'être un modèle sur le plan du respect des droits des internautes.

## Kazakhstan

Les médias kazakhs, Internet inclus, subissent la pression des autorités. Le contrôle des publications en ligne est en outre devenu un enjeu majeur pour le gouvernement après que de nombreux scandales ont été révélés sur le Net. En janvier 2005, le gouvernement du président Noursultan Nazarbaïev a ajouté de nouveaux sites à sa liste noire, notamment la vitrine en ligne d'un parti politique démocrate. En octobre, un site d'opposition a été contraint d'abandonner son .kz (l'équivalent du .fr ou .us pour le Kazakhstan) suite à une procédure judiciaire manipulée par les autorités.

## Malaisie

Les mesures d'intimidation se sont multipliées ces trois dernières années à l'encontre des journalistes en ligne et des webbloggers. Le pouvoir n'a cessé de harceler Malaysiakini, le seul quotidien en ligne indépendant. Intimidations verbales et perquisitions sont monnaie courante à l'encontre des journalistes de cette publication. Récemment, les convocations et interrogatoires de bloggers se sont multipliés, favorisant un climat d'autocensure néfaste au fonctionnement de la démocratie malaisienne.

## Singapour

La cité Etat filtre très peu Internet, mais elle est passée maître dans l'art d'intimider internautes et bloggers. Dans ce pays, la marge de manœuvre des responsables de sites est extrêmement réduite. En mai 2005, un weblogger a dû fermer sa publication suite aux pressions d'officiels singapouriens. Son seul crime était d'avoir critiqué le fonctionnement du système universitaire du pays.

## Thaïlande

Pour lutter contre la diffusion d'images pédo-philés en ligne, les autorités ont décidé de filtrer le Web. Elles en ont profité pour élargir la censure bien au-delà de ce type de contenus. La méthode de censure utilisée par le pouvoir est surtout critiquable pour son manque de transparence. Lorsqu'un internaute cherche à accéder à une publication interdite, le message qui lui est retourné n'est pas «accès refusé», mais «site introuvable» ou «erreur de passerelle». Plus inquiétant, en juin 2005, deux sites appartenant à des radios communautaires ont

été fermés, après intervention auprès de leur hébergeur, pour avoir critiqué trop vivement l'action gouvernementale.

## Union européenne

La régulation d'Internet est l'un des domaines de compétence de l'Union européenne. En la matière, les règles édictées à Bruxelles s'imposent souvent aux Etats membres. Or, une directive européenne du 8 juin 2000 sur le commerce électronique s'est avérée dangereuse pour la liberté d'expression. Ce texte prévoit de responsabiliser les hébergeurs quant au contenu qu'ils diffusent. Ces derniers doivent bloquer toute page jugée illicite lorsque celle-ci fait l'objet d'une plainte de la part d'un internaute. La directive est dangereuse parce qu'elle crée une justice privée, laissant au soin de l'hébergeur d'apprécier le caractère licite ou non d'un contenu. Un prestataire technique du Réseau se substitue ainsi au juge pour dire le droit, ce qui est préoccupant. A l'heure actuelle, l'Union européenne planche sur un texte portant sur la rétention des données du trafic Internet, c'est-à-dire les informations qui doivent être enregistrées par un fournisseur d'accès concernant l'activité en ligne de ses clients. Ce projet de régulation est à surveiller de près car il risque d'empiéter sur le droit des internautes à la confidentialité de leurs communications électroniques.

## Zimbabwe

D'après des journaux locaux, le gouvernement zimbabwéen serait sur le point d'acquiescer au matériel et des technologies chinoises pour surveiller Internet. Par ailleurs, en juin 2004, l'entreprise d'Etat TelOne, qui dispose du monopole sur les télécoms du pays, a demandé aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) de signer un contrat qui porte, entre autres, sur la surveillance des communications en ligne. Le texte demande aux FAI de «prendre les mesures nécessaires» afin d'empêcher la diffusion de contenus illégaux sur le Net. Sachant que l'opposition politique semble considérée par le président Mugabe comme une activité illégale, cette mesure est de mauvais augure pour les internautes du pays.



www.rsf.org

# INTERNET SOUS SURVEILLANCE

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION [ Tunis - 16 au 18 novembre 2005 ]

## Gouvernance d'Internet : la position de Reporters sans frontières

**D**u 16 au 18 novembre 2005, se tiendra à Tunis la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), grand barouf onusien où les Etats sont censés s'entendre sur l'avenir d'Internet, aussi bien sur le plan technique que juridique. La gouvernance d'Internet, c'est-à-dire la régulation du Réseau au niveau mondial, est certainement la question la plus chaude qui sera débattue à cette occasion.

A l'heure actuelle, les Etats-Unis contrôlent les principales organisations qui gèrent le Web, notamment la principale d'entre elles, l'ICANN, une association de droit californien chargée, entre autres, de gérer les noms de domaine au niveau mondial. Cette situation est presque unanimement critiquée par les autres Etats, pour qui cette toute puissance américaine est inacceptable. Cette réaction est compréhensible, car les décisions de l'ICANN, quoique d'apparence très techniques, ont des répercussions politiques directes. Pour ne prendre qu'un exemple, cette association pourrait, en théorie, rendre inaccessible certains noms de domaine pays (par exemple tous les .fr, ou les .cn). L'enjeu est également financier car l'organisme qui gère le Réseau a le pouvoir de mettre en avant certaines technologies, et donc certaines entreprises. A ce titre, on peut légitimement s'inquiéter de la récente embauche par Google de Vinton Cerf, inventeur d'Internet... et vice-président de l'ICANN.

Cette situation est certes critiquable, mais les solutions proposées pour y remédier semblent bien pires. La Chine, Cuba et les pays les plus répressifs de la planète cherchent à attribuer la régulation du Réseau à une organisation supranationale indépendante, entendez l'ONU. Or, lorsque l'on connaît l'incurie de cette organisation en matière de droits de l'homme - rappelons que sa commission ad hoc a récemment été présidée par la Libye -, l'idée fait froid dans le dos. Souhaite-t-on vraiment que les pays qui censurent le Net et emprisonnent les internautes se mettent à réguler la circulation de l'information sur le Réseau ? Le simple fait d'organiser ce sommet en Tunisie, un Etat où le Président et sa famille contrôlent la presse et Internet d'une main de fer, démontre que la liberté d'expression n'est pas considérée comme un thème central du SMSI. Pourtant, dans toutes les dictatures de la planète, c'est aussi sur le Web que se diffusent désormais les infor-

mations indépendantes, celles qui échappent à la censure. Considérer le Réseau du seul point de vue technique, et ainsi décider que l'Iran et le Viêt-nam devraient participer à sa gestion au niveau mondial, est une erreur qui pourrait coûter cher à des centaines de millions d'internautes.

L'Union européenne s'est depuis peu clairement éloignée de la position américaine. Sans rejoindre la proposition chinoise, elle souhaite qu'un nouveau processus de décision, multilatéral, soit adopté à l'issue du SMSI. Ainsi, elle suggère qu'un forum international, regroupant des acteurs privés et publics, soit impliqué dans la gestion du Réseau. Mais cette position est encore trop floue pour constituer une alternative crédible au modèle en place. L'Internet tout entier dépend de la fiabilité des procédures et des technologies agréées par l'ICANN. Et s'il peut être nécessaire de consulter ponctuellement les responsables politiques, accorder trop d'importance aux Etats risque de nuire au développement et à la stabilité du Web.

Il est certes difficilement justifiable que l'ICANN reste ad vitam aeternam sous la coupe d'un seul pays. C'est un point sur lequel les Etats-Unis vont devoir négocier, d'autant qu'ils recommandent eux-mêmes qu'Internet soit géré par le secteur privé. Reconnaissons toutefois que les Américains sont parvenus à développer le Net sans bug majeur ; et admettons également qu'ils sont dans l'ensemble respectueux de la liberté d'expression. Espérons donc qu'un compromis acceptable, c'est-à-dire une solution qui réduit au minimum l'intervention des Etats et garantit la liberté d'expression, sera trouvé lors du SMSI. Si tel n'est pas le cas, mieux vaut ne rien changer.



www.rsf.org

### **Reporters sans frontières et l'OSCE présentent six recommandations pour garantir la liberté d'expres- sion sur Internet**

**P**ar cette déclaration, Reporters sans frontières et le représentant de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) pour la liberté des médias comptent répondre aux principales questions auxquelles sont confrontés les Etats lorsqu'ils cherchent à réguler Internet : doit-on filtrer le Web ? Peut-on obliger les publications en ligne à s'enregistrer auprès des autorités ? Quelle responsabilité doit peser sur les prestataires techniques d'Internet ? Quelle est la compétence des juridictions nationales ?

Reporters sans frontières considère que ces recommandations dépassent le cadre européen et concernent tous les Etats. L'organisation espère que les six points abordés dans cette déclaration constituent une base de réflexion à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

#### **Texte complet de la déclaration :**

1. Toute législation touchant à la circulation de l'information sur Internet doit être fondée sur le principe de la liberté d'expression telle que définie à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

2. Dans une société démocratique et ouverte, chaque citoyen peut décider des informations auxquelles il veut accéder sur Internet. Le filtrage ou la classification («rating») des contenus en ligne par un gouvernement est inacceptable. Les filtres ne doivent être installés que par les internautes eux-mêmes. Toute mesure de filtrage à un niveau supérieur (national ou même local) est en contradiction avec le principe de libre circulation de l'information.

3. L'obligation d'enregistrer un site Web auprès d'une autorité gouvernementale n'est pas acceptable. A la différence de ce qui vaut pour la TV ou la radio, l'instauration d'un système d'attribution de fréquences ne se justifie pas sur Internet dont l'infrastructure se base sur des ressources illimitées. Au contraire, l'enregistrement obligatoire des publications en ligne risque de contrarier le libre échange des idées, des opinions et des informations sur le Net.

4. Un prestataire technique d'Internet ne peut être tenu pour responsable de la simple transmission ou de l'hébergement de contenus, à moins que celui-ci ne refuse de se plier à une décision judiciaire. Toute décision concernant

la légalité, ou l'illégalité, d'un site Web, ne peut être prise que par une cour de justice, en aucun cas par un prestataire technique d'Internet. Une telle procédure judiciaire doit garantir les principes de transparence et de responsabilité, ainsi que le droit de faire appel.

5. La juridiction d'un Etat ne doit s'exercer que sur les contenus hébergés sur son propre territoire (règle dite de la mise en ligne - « upload rule »). Elle ne peut s'exercer sur l'ensemble des contenus téléchargés sur son territoire.

6. L'Internet réunit différents types de médias et de nouveaux outils de publication, tels que les blocs-notes en ligne (« blogging »), sont en train de se développer. Les personnes qui écrivent sur Internet, ainsi que les journalistes en ligne, doivent pouvoir bénéficier du droit fondamental à la liberté d'expression ainsi que des droits complémentaires à la confidentialité de leurs communications et de leurs sources.

**Reporters sans frontières  
Secrétariat international  
5, rue Geoffroy-Marie  
75009 Paris  
France**

**Tel : 00 33 (0)1 44 83 84 84  
Fax: 00 33 (0)1 45 23 11 51  
rsf@rsf.org**